

Administration Communale

Séance du 23 juin 2014.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/14/06/11/NS

11. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 9.150 euros à la Directrice de la plaine de jeux – Examen – Décision.-

Sont présent(e)s : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, MM. DEVILLERS François, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et particulièrement l'article L1315-1 ;

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et particulièrement l'article 31 ;

Considérant que le Directeur financier est responsable de l'encaisse, que dans le cas d'activité ponctuelle ou récurrente de la Commune, il n'est pas possible de respecter la procédure d'engagement, d'ordonnancement et de mandatement prévue à l'article 51 du règlement général de la comptabilité communale, que l'activité requiert d'avoir recours à des paiements au comptant, que dans ce cas, le Conseil communal peut décider d'octroyer une provision de trésorerie ;

Considérant que la Commune de Morlanwelz ouvre un Centre de vacances pour les enfants pendant les vacances d'été, du 7 juillet au 14 août 2014, dans les locaux de l'école communale de l'Allée des Hêtres et que dans le cadre de cette organisation le Directeur (la Directrice) du Centre aura besoin de liquidités pour organiser les diverses activités du Centre ;

Considérant que l'estimation de ces dépenses est reprise ci-dessous :

- 4.700,00.- € - entrées et frais divers pour les grands voyages
- 1.000,00.- € - entrées et frais divers pour les excursions
- 1.000,00.- € - achats de denrées pour la fête

- 250,00.- € - frais de sonorisation de la fête
- 2.200,00.-€ - frais divers

DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser la Directrice financière de mettre à disposition du/de la Directeur/Directrice de la plaine de jeux la somme de 9.150 euros pour l'organisation de la Plaine de jeux.

Le Directeur/La Directrice de la Plaine de jeux devra remettre l'ensemble des justificatifs auprès de la Directrice financière.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

La Bourgmestre f.f.,
J. INCANNELA